

En cas de liquidation de mon entreprise

Par audek, le 19/03/2010 à 21:54

Bonjour,

en cas de liquidation de mon entreprise mon pret fond de commerce sera t il effacer ? Peuvent ils me saisir sur mes bien comme voiture et maison ?

j ai acheter le fond 20 000 € en 2007 ensuite marier en 2007 avec contrat de mariage et acheter d une maison aux deux nom en 2008

comment faut il faire pour de pas toucher a mais bien ? pOUR LE MOMENT PAS DE DETTES mais je voudrais arrete avant la chute libre et je n'arrive pas a vendre mon fond !!! merci